

# CONTRAT D'ASSISTANCE INSTALLATION ELECTRIQUE APPARTEMENT



Ce contrat prend en charge la réparation de pannes sur l'installation électrique fixe à l'intérieur de l'appartement.

## J'AI SOUSCRIT CE CONTRAT, AVEC QUEL AUTRE CONTRAT COMPLÉTER MA COUVERTURE ?

- Plomberie Appartement ✓
- Chauffe-Eau Electrique ✓
- Canalisations d'Alimentation Gaz Appartement ✓
- Chaudière Gaz ✓
- Electroménager ✓

## ELÉMENTS COUVERTS ET PRESTATIONS PRISES EN CHARGE

### La recherche et la réparation de pannes survenant sur :

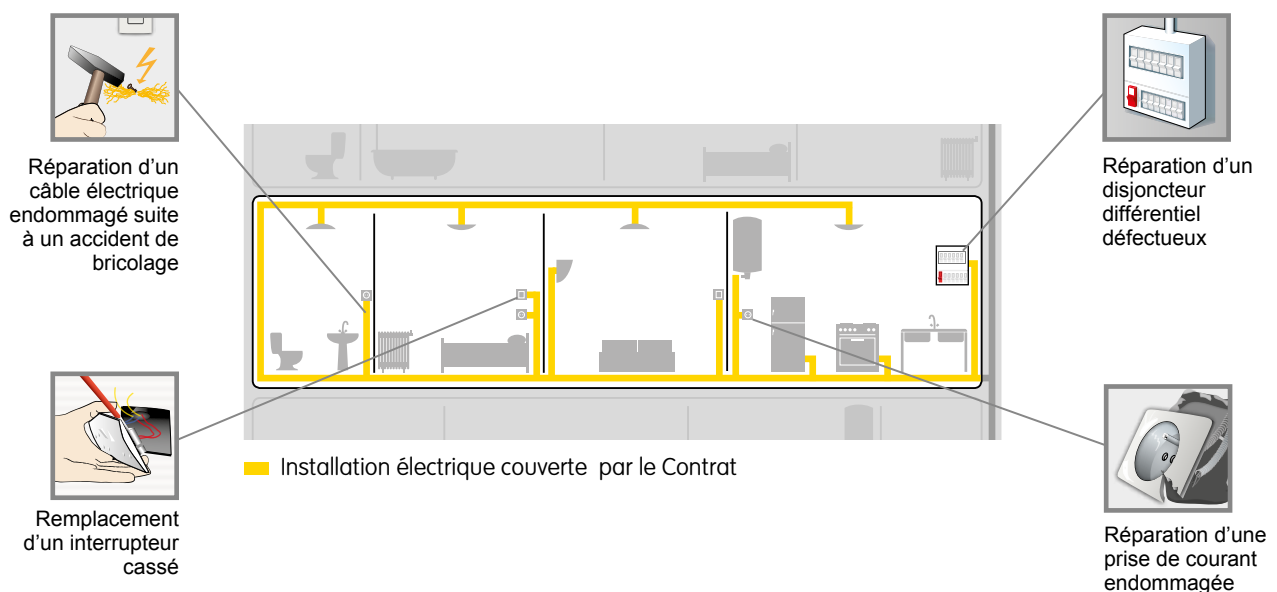
- ▶ Câbles d'alimentation situés sur l'installation électrique fixe après votre compteur principal jusqu'aux terminaisons électriques incluses, c'est-à-dire les prises de courant, les interrupteurs de tous types et les douilles ;
- ▶ Disjoncteurs ;
- ▶ Interrupteurs différentiels ;
- ▶ Contacteur jour/nuit du chauffe-eau électrique.

**En cas de panne sur un élément non couvert, nous intervenons pour l'isoler, mettre en sécurité et rétablir le fonctionnement partiel ou total de l'installation électrique.**

**Nous intervenons uniquement sur un réseau de 220V à 380V à l'intérieur de l'appartement.**

## LES EXCLUSIONS

- ▶ Installations électriques non reliées à la terre ;
- ▶ Systèmes de gestion de l'énergie ;
- ▶ Planchers chauffants électriques ;
- ▶ Fusibles.



# CONTRAT D'ASSISTANCE INSTALLATION ELECTRIQUE APPARTEMENT

## EXEMPLE D'UNE INTERVENTION



### ► L'intervention en détails

#### ► Matériel

Une douille d'éclairage



Du câble électrique



#### ► Corps de métier

Un électricien

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les douilles d'éclairage existent en plusieurs dimensions et sont identifiées par un code de 3 ou 4 caractères : 1 ou 2 lettre(s) indique(nt) le type général de culot et les caractères suivants donnent l'écartement en mm entre l'axe des picots ou le diamètre du culot dans le cas des ampoules à vis et à baïonnettes. Les douilles pour l'éclairage domestique courant sont principalement de 2 types : à vis (ex. E14, E27) ou à baïonnette (ex. B15, B22).

**Mise à la terre** : la norme NF C 15-100 (arrêté du 22/10/1969) impose la mise en place de la prise de terre et de son circuit associé pour les logements neufs ou lors d'une rénovation totale ou partielle.